

**Entrée en 5<sup>e</sup>**

<b><u>Identité de l'élève</u></b>	
Nom : ..... Prénom(s) .....	
<b><u>Langue Vivante 1</u></b>	
<b>X Anglais</b>	
La LV1 est suivie de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> par TOUS les élèves	
<b><u>Langue Vivante 2</u></b> <i>Au choix</i>	
Espagnol  <input type="checkbox"/>	Italien  <input type="checkbox"/>

<b><u>Options</u></b>		
EURO Anglais 1h par semaine Suivie de la 5 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>  Sur lettre de motivation auprès du professeur d'anglais à déposer avant le 31 mai.	LATIN 1h par semaine (puis 2h en 4 <sup>e</sup> et en 3 <sup>e</sup> )  Suivie de la 5 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>	Section Sportive Handball (6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> )  <b>Poursuite de la section initiée en 6<sup>e</sup> – Pas de nouvelles inscriptions en 5e</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'inscription à une option engage **l'assiduité** sur l'année scolaire.

**Une seule option par élève**

## FICHE 3 Régimes Gestion

Entrée en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénoms .....

### Régime de restauration

Demi pensionnaire  Externe

Rappel : après le 15 septembre, l'inscription à la demi-pension devient définitive pour l'année en cours.  
Le changement de régime ne pourra être demandé que par courrier et en fin de trimestre :  
→ En décembre 2024 pour un changement au deuxième trimestre  
→ En mars 2025 pour un changement au troisième trimestre

*Joindre un RIB pour les élèves demi-pensionnaires, indispensable pour tout remboursement et pour les candidats à la bourse des collèges.*

### Régime de sortie (cocher selon choix retenu)

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas d'absence de professeur, en fin de journée si mon enfant est demi-pensionnaire ou en fin de demi-journée si mon enfant est externe (selon les cas), sans besoin d'être prévenu.e.

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas de modification temporaire et imprévue de l'emploi du temps seulement si je suis prévenu.e.

Je souhaite une présence quotidienne obligatoire au collège de 8H00 à 16H50 et le mercredi de 8H00 à 12H20.

Signature du responsable légal :

## FICHE 3 Régimes Vie scolaire

Entrée en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénom(s) .....

### Régime de restauration

Demi pensionnaire  Externe

Rappel : après le 15 septembre, l'inscription à la demi-pension devient définitive pour l'année en cours.  
Le changement de régime ne pourra être demandé que par courrier et en fin de trimestre :  
→ En décembre 2024 pour un changement au deuxième trimestre  
→ En mars 2025 pour un changement au troisième trimestre

*Joindre un RIB pour les élèves demi-pensionnaires, indispensable pour tout remboursement et pour les candidats à la bourse des collèges.*

### Régime de sortie (cocher selon choix)

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas d'absence de professeur, en fin de journée si mon enfant est demi-pensionnaire ou en fin de demi-journée si mon enfant est externe (selon les cas), sans besoin d'être prévenu.e.

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas de modification temporaire et imprévue de l'emploi du temps seulement si je suis prévenu.e.

Je souhaite une présence quotidienne obligatoire au collège de 8H00 à 16H50 et le mercredi de 8H00 à 12H20.

Signature du responsable légal :

**Objet : Mise en place d'un lecteur biométrique au restaurant scolaire**

Madame, Monsieur,

Le collège Jacques Prévert est équipé d'un lecteur de biométrie pour le passage à la restauration scolaire.

Ce procédé basé sur la reconnaissance du contour de la main, a été validé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Avant sa mise en place, il nécessite l'enregistrement du contour de la main de chaque élève. Il ne s'agit donc pas de prendre les empreintes digitales.

Dans ce cadre, et conformément à la réglementation, je vous demande de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-dessous en indiquant clairement votre choix (cochez la case **OUI** ou **NON**).

Si aucun choix n'est indiqué sur le coupon ou si le coupon n'est pas parvenu au service Gestion, nous considérerons que votre réponse est OUI.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'Adjoint Gestionnaire,

J.-B. DELBOY

La Principale,

I.DEBOFFLE

-----  
M. ou/et Mme -----autorise (ons) la cheffe d'établissement à enregistrer le contour de la main de : (indiquez le nom, prénom et classe de l'enfant)

-----  
**OUI**                       **NON**   
(Mettre une croix dans la case choisie)

Signature du ou des parents :

## FICHE 4 Régimes Gestion

Entrée en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénoms .....

### Régime de restauration

Demi pensionnaire  Externe

Rappel : après le 15 septembre, l'inscription à la demi-pension devient définitive pour l'année en cours.  
Le changement de régime ne pourra être demandé que par courrier et en fin de trimestre :  
→ En décembre 2024 pour un changement au deuxième trimestre  
→ En mars 2025 pour un changement au troisième trimestre

*Joindre un RIB pour les élèves demi-pensionnaires, indispensable pour tout remboursement et pour les candidats à la bourse des collèges.*

### Régime de sortie (cocher selon choix retenu)

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas d'absence de professeur, en fin de journée si mon enfant est demi-pensionnaire ou en fin de demi-journée si mon enfant est externe (selon les cas), sans besoin d'être prévenu.e.

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas de modification temporaire et imprévue de l'emploi du temps seulement si je suis prévenu.e.

Je souhaite une présence quotidienne obligatoire au collège de 8H00 à 16H50 et le mercredi de 8H00 à 12H20.

Signature du responsable légal :

## FICHE 4 Régimes Vie scolaire

Entrée en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénom(s) .....

### Régime de restauration

Demi pensionnaire  Externe

Rappel : après le 15 septembre, l'inscription à la demi-pension devient définitive pour l'année en cours.  
Le changement de régime ne pourra être demandé que par courrier et en fin de trimestre :  
→ En décembre 2024 pour un changement au deuxième trimestre  
→ En mars 2025 pour un changement au troisième trimestre

*Joindre un RIB pour les élèves demi-pensionnaires, indispensable pour tout remboursement et pour les candidats à la bourse des collèges.*

### Régime de sortie (cocher selon choix)

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas d'absence de professeur, en fin de journée si mon enfant est demi-pensionnaire ou en fin de demi-journée si mon enfant est externe (selon les cas), sans besoin d'être prévenu.e.

J'autorise mon enfant à sortir du collège en cas de modification temporaire et imprévue de l'emploi du temps seulement si je suis prévenu.e.

Je souhaite une présence quotidienne obligatoire au collège de 8H00 à 16H50 et le mercredi de 8H00 à 12H20.

Signature du responsable légal :

## Pour information DEMI-PENSION

### FONCTIONNEMENT :

Le statut de demi-pensionnaire permet à l'élève de prendre ses repas du midi au collège.

Le temps de pause pour le repas est limité à 1h30.

Deux services sont proposés :  
- 11h30 pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
- 12h30 pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

### CONDITIONS :

Les élèves demi-pensionnaires sont tenus de manger au collège et d'y rester pendant la pause méridienne. Toutefois, pour un élève qui ne mange pas à la cantine de manière exceptionnelle, une demande écrite par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par la messagerie électronique du collège, doit nous parvenir la veille ou au plus tard le jour même avant **9 heures 10**. Dans le cas contraire le repas sera décompté.

Le changement de régime n'est pas admis en cours d'année sauf à chaque début de trimestre par courrier ou par mot dans le carnet de liaison. Un élève demi-pensionnaire qui mange régulièrement à la restauration scolaire bénéficiera du tarif DP soit 3,84 €uros par repas.

Un élève externe pourra, tout à fait exceptionnellement et pour un motif valable, être autorisé à prendre un repas à la demi-pension du Collège sur demande écrite du responsable légal adressée au Chef d'établissement et après avoir acquitté le prix de ce repas soit 4,72 €uros, auprès du service Gestion.

### REGLEMENT FINANCIER :

**Les tarifs de restauration sont fixés par la collectivité de rattachement (Conseil Départemental).**

Le tarif élève demi-pensionnaire est de **3,99 €uros** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le tarif élève externe est de **4,99 €uros** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A la rentrée scolaire, un code ENT vous sera remis. Vous pourrez approvisionner le compte cantine en vous connectant sur l'ENT.

Afin d'effectuer un suivi financier du compte restauration de votre enfant, il vous appartient de consulter le solde du compte « restauration » en vous connectant sur l'ENT avec votre compte « responsable » puis en cliquant sur l'icône « ALISE ». Vous pouvez ainsi réapprovisionner régulièrement le compte cantine tout au long de l'année scolaire par carte bancaire.

Vous avez aussi également la possibilité de payer par chèque ou en espèces auprès du secrétariat de gestion. Le collège n'envoie pas de facture.

A titre « indicatif » ce tableau prévisionnel des repas pris chaque trimestre évalue le coût de la demi-pension à verser durant l'année scolaire :

Prévision des repas pris durant le Premier trimestre				Prévision des repas pris durant le Deuxième trimestre			Prévision des repas pris durant le Troisième trimestre		
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin/juillet
17 repas	12 repas	15 repas	12 repas	16 repas	8 repas	17 repas	9 repas	14 repas	19 repas
67.83 €	47.88 €	59.85 €	47.88 €	63.84€	31,92 €	67.83 €	35.91 €	55.86 €	75.81 €
Total Trimestre : 223,44 €uros				Total Trimestre : 163.59 €uros			Total trimestre : 167.58 €uros		

### **Le compte restauration de l'élève ne doit jamais être en négatif**

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec le service Gestion ou Madame La Principale afin de retirer un dossier de Fonds Social qui peut permettre une prise en charge partielle des frais de demi-pension.

**La Bourse Nationale** : Les dossiers seront remis à tous les élèves à la rentrée.

Pour information : La **Bourse Nationale** ainsi que l'**Aide Départementale** à la **Restauration Scolaire** seront créditées sur le compte de l'élève bénéficiaire après le dernier repas de chaque trimestre.

Pour tous renseignements complémentaires, il est possible de contacter le service gestion du collège.

La Principale,

Isabelle DEBOFFLE



## INSCRIPTIONS 2024/2025

Nom	Prénom	Niveau
		<u>6<sup>e</sup></u>

			<u>Parents</u>	<u>Administration</u>
Fiches à compléter	<i>Fiche de renseignements</i>	FICHE 1		
	<i>Fiche LV et Options</i>	FICHE 2		
	<i>Fiche Infirmerie (avec photo)</i>	FICHE 3		
	<i>Fiche choix de régime de sortie</i>	FICHE 4 (remplir les DEUX parties)		
	<i>Fiche Biométrie (et demi-pension pour info à conserver)</i>	FICHE 5		
Pièces à fournir	<i>Attestation d'assurance scolaire 2024/2025 ( à la rentrée 2024)</i>			
	<i>Photocopie du livret de famille COMPLET ou de l'acte de naissance (en 6<sup>e</sup>) et carte d'identité (au plus tôt et en 3<sup>e</sup> impérativement)</i>			
	<i>Justificatif de garde d'enfants (en cas de séparation)</i>			
	<i>Photocopie carnet de vaccination</i>			
	<i>Justificatif de domicile (EDF ou quittance...) (pour les élèves hors secteur)</i>			
			Cocher chaque case du document rempli et remis	Cocher chaque case du document rempli et remis

**Dossier pris en charge par :**

**Date :**

**Remarques éventuelles :**